



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 27 Janvier 2011

Date de la convocation 19 Janvier 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Galerie des Arts NEBIAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.SERT Jean-Marie,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENUEVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.SATGER Jean-Noël à Mme CAER Michèle, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain à M.BORE Jacques, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.BLANQUER Alain à M.BERNARD Jacques.		

**Objet : Etude Diagnostic et Travaux sur le cours d'eau de la Lergue – Convention avec les Communautés de communes du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault.**

Monsieur GAIRAUD informe les membres du Conseil Communautaire que le Syndicat mixte de gestion du Fleuve Hérault propose la réalisation d'une étude diagnostic de la Lergue, affluent de l'Hérault, afin d'établir un programme de travaux s'appuyant sur une connaissance globale de ce cours d'eau.

Il précise qu'un projet de convention formalisant un groupement de commande entre les Communautés de Communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois et Larzac a été établi, afin d'organiser désignation commune d'un seul bureau d'études spécialisé.

Il ajoute que cette désignation s'effectuera dans le cadre d'un marché en procédure adaptée en application du Code des marchés publics (article 28).

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac est coordonnateur du groupement de commandes, elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence.

La Communauté de Communes du Clermontais et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, non coordonnateurs, seront associées à toutes les étapes de la consultation et de l'exécution de ce marché.

Monsieur GAIRAUD poursuit en indiquant que la répartition des charges financières retenue se fera au prorata du linéaire de cours d'eau, sachant que chacun des membres peut, sur certains tronçons, n'être concerné que par une berge seulement.

Dans ce cas le linéaire est divisé par deux.

La répartition se traduit donc par une participation à :

- 89 % pour la Communauté de Communes Lodévois et Larzac ;
- 9 % pour la Communauté de Communes du Clermontais ;
- 2 % pour la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et les Communautés de Communes du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour la réalisation d'une étude diagnostic de la Lergue, telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.